

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun vous informe que les inscriptions dans les écoles publiques maternelles, élémentaires et primaires pour la rentrée scolaire de Septembre 2025, se dérouleront de manière dématérialisée.

Inscriptions ouvertes du 24 Mars jusqu'au 16 Mai 2025

INSCRIPTION SCOLAIRE et DÉROGATION

Sont concernés :

- les enfants de 2022 (PS) et 2023 (TPS) non scolarisés
- les enfants de Grande Section passant en CP (pour toutes les écoles)
- les enfants devant changer d'école (dérogation)
- les nouveaux arrivants.

En cas de dérogation (nouvelle demande ou liée à un changement de cycle): à l'issue de la création du dossier famille, la démarche de demande de dérogation scolaire est accessible sur le portail. Depuis l'onglet « mes démarches- faire une dérogation scolaire ».

Les autres enfants sont réinscrits AUTOMATIQUEMENT à l'école. Il vous sera alors demandé de mettre à jour vos informations personnelles en cas de changement de situation. Pensez à bien effectuer les inscriptions périscolaires pour la prochaine rentrée.

UN DOSSIER FAMILLE EST A CRÉER À L'ADRESSE SUIVANTE :

<https://grandverdun.portailfamille.net/>

Pièces obligatoires à fournir :

- ✓ justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture énergie, téléphone...)
- ✓ copie intégrale de votre livret de famille, à défaut acte de naissance
- ✓ vaccinations à jour de l'enfant à inscrire
- ✓ jugement en cas de séparation et/ou calendrier de garde alternée ([formulaire disponible en ligne](#))
- ✓ autorisation représentants légaux pour toute nouvelle inscription scolaire ([formulaire disponible en ligne](#))
- ✓ avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 du foyer (en cas d'inscriptions périscolaires et extrascolaires)

Depuis l'onglet "mes démarches- envoyer un document- famille" de votre portail famille.

Une fois le dossier traité et validé par le Pôle Enfance, vous recevrez des codes d'accès afin de procéder aux réservations périscolaires (**ouverture des inscriptions le 23 Juin 2025**).

Un certificat d'inscription indiquant l'école d'affectation sera délivré par mail par le Pôle Enfance à la famille lui permettant de prendre contact avec l'école correspondante afin de finaliser l'inscription de l'enfant par le/ la Directeur/ Directrice.

Les enfants de niveau TPS (nés en 2023) seront inscrits sur liste d'attente et admis en fonction de la capacité des écoles au moment de la Commission de dérogation qui aura lieu courant Juin 2025.

Pour tous les parents qui n'auraient pas la possibilité de faire la démarche en ligne ou qui éprouvent des difficultés, vous pouvez prendre l'attache du Pôle Enfance (enfance@grandverdun.fr - 03.29.83.55.32) afin d'être accompagnés. Au besoin, un rendez-vous individualisé vous sera proposé.

Un doute ? Une question ? Nous sommes là pour vous répondre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTÉ et ne vous permettra pas de procéder aux inscriptions périscolaires pour l'année 2025/2026.